



DEMANDE DE SUBVENTION MUNICIPALE ANNEE 2012

REMARQUES IMPORTANTES

- Seules peuvent bénéficier d'une participation les associations déclarées conformément à la loi du 1^{er} juillet 1901 et à jour de leur assemblée générale.
- La demande de participation communale doit être adressée à la maison des associations avant le 30 janvier 2012.

■ Dénomination : _____

■ Adresse du siège social : _____

Code Postal : /___/___/___/___/___/ Ville : _____

■ Nom, Prénom du Président : _____

■ Téléphone :

■ Nom de la personne à contacter : _____

■ Téléphone :

■ Téléphone portable :

■ Adresse _____

■ email : _____

■ Fédération d'affiliation (si tel est le cas) : _____

■ Objet de l'association : _____

■ Date de parution au J.O : _____

Nombre d'adhérents :
.....dont.....Eyguièrens

Montant de l'adhésion :
.....

Nombre de
Salariés :.....

Lieu des réunions :
.....

ACTIVITÉS DE L'ASSOCIATION :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

POUR LES ASSOCIATIONS SPORTIVES :

SPORTS PRATIQUES	Total Licenciés	Total Jeunes

RÉALISATIONS PARTICULIÈRES AU COURS DE L'ANNÉE ECOULÉE :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

PROJETS POUR L'ANNÉE A VENIR :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

AVANTAGES EN NATURE DONT BENEFICIE L'ASSOCIATION :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Si vous avez un besoin spécifique d'investissement, vous rapprocher de la Maison des associations pour constituer un dossier ;

SUBVENTION DEMANDÉE :

IMPORTANT :

Quels sont les éléments qui, a votre avis, justifient la participation de la Commune à l'action que vous menez :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Renseignements certifiés exacts

Cachet de l'association

Eyguières le,

Le Président

Le Trésorier

NOM et SIGNATURE

NOM et SIGNATURE

MONTANT DE LA SUBVENTION ACCORDÉE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL

MUNICIPAL DU :